



La Municipalité
d'Armagh

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'ARMAGH

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Une séance extraordinaire du Conseil municipal sera tenue le mardi le 10 décembre 2024 à 19h30 pour y prendre en considération les sujets suivants:

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2025
4. Adoption du plan triennal d'immobilisations
5. Période de questions sur les prévisions budgétaires 2025
6. Levée de la séance

DONNÉ à ARMAGH ce 22^e jour de novembre deux mille vingt-quatre.

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée résidante à Armagh, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie, aux deux endroits désignés par le conseil entre 14 et 16 heures de l'après-midi, le 22^e jour de novembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^e jour de novembre deux-mille-vingt-quatre.

Directrice générale et greffière-trésorière